

Procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 1^{er} juin 2016 à 16 h 30 à l'Hôtel de Ville.

Présents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président
M. Marc Campagna, vice-président
Mme Marie-Claude Lamarche
M. Michel Morin
M. Sylvain Tousignant (arrivé à 16 h 50)

Sont également présents :
M. Luc Papillon, directeur général
M. Daniel Bélec, directeur du cabinet du maire
M. Daniel Sauriol, directeur général adjoint
M. Patrick Robitaille, directeur adjoint du cabinet du maire
Mme Diane Legault, coordonnatrice agenda / attachée de presse au cabinet du maire
Mme Lison Lefebvre, trésorière
Me Denis Bouffard, secrétaire
Absente : Mme Isabelle Lewis, directrice des communications

CE-2016-720-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est résolu d'ouvrir la séance.

CE-2016-721-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2016-722-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 25 MAI 2016

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 25 mai 2016, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

CE-2016-723-DEC LETTRE OUVERTE / POURQUOI INVESTIR DANS LA GOUVERNANCE DE L'EAU EST UNE PRIORITÉ / COBAMIL

ATTENDU la lettre ouverte transmise par Cobamil relativement à la politique nationale de l'eau (PNE) et la gouvernance de l'eau ;

ATTENDU QUE l'organisme nous informe avoir appris que le gouvernement organisait des consultations auprès des acteurs de tous les secteurs d'activités concernant la future Stratégie québécoise de l'eau et qu'une consultation ciblée a été prévue pour les Organismes de bassins versants du Québec, une autre pour les Tables de concertation régionales du Saint-Laurent et une dernière pour les Conseils régionaux de l'environnement ;

ATTENDU QUE le comité exécutif a pris connaissance de la lettre et en prend acte relativement à la Stratégie québécoise sur l'eau, transmise par courriel à la Ville, le 18 mai 2016 ;

Il est unanimement résolu que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt de la lettre ouverte transmise à la Ville le 18 mai 2016 par l'organisme Cobamil.

**CE-2016-724-DEC LETTRES / MATHIEU TRAVERSY - MATHIEU LEMAY /
PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU
RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL**

ATTENDU la lettre du député de Terrebonne, Monsieur Mathieu Traversy, adressée à Monsieur Jean-Marc Robitaille le 10 mai 2016 et la lettre de Monsieur Mathieu Lemay, député de Masson, datée du 11 mai 2016, concernant le programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal ;

ATTENDU QUE les députés de la circonscription de Terrebonne et de Masson, par ces lettres, invitent le maire à soumettre la description des travaux prioritaires qui feront l'objet d'une demande d'aide financière relative à ce programme d'aide ;

ATTENDU QUE les demandes doivent être reçues au plus tard le 6 juin 2016 ;

Il est unanimement résolu que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt des lettres adressées au maire dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier.

**CE-2016- 725-DEC LETTRE / ANDRÉ CARON / MINISTÈRE DES
TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE
L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS /
TRAITEMENT DES DOSSIERS D'AIDE FINANCIÈRE**

ATTENDU la lettre de Monsieur André Caron, sous-ministre associé à la Direction générale des territoires au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, adressée au maire de la Ville de Terrebonne, Monsieur Jean-Marc Robitaille, l'avisant de la création, à compter du 1^{er} avril 2016, de la Direction générale adjointe de la métropole et des projets stratégiques afin d'harmoniser ses actions dans la grande région de Montréal ;

ATTENDU également que la lettre indique que le Ministère a réorganisé sa structure d'administration des programmes d'aide au transport collectif des personnes, au transport adapté et au transport actif et qu'il sera responsable de l'administration de ces programmes à savoir :

- Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes (PAGTCP) ;
- Programme d'aide aux immobilisations en transport en commun de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL) ;
- Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC volets 2 et 3) ;
- Programme de subvention au transport adopté (PSTA) ;
- Programme de subvention aux véhicules collectifs accessibles (PSVCA) ;
- Programme d'aide financière aux infrastructures cyclables et piétonnes (Véloce II), pour la région de la Communauté métropolitaine de Montréal seulement.

ATTENDU QUE toutes nouvelles demandes dans ce programme doivent être produites à : transportsquebec.programmes@transports.gouv.qc.ca ou

Ministère des Transports, de la Mobilité durable
et de l'Électrification des transports
500, boulevard René-Lévesque ouest, 3^e étage, C.P. 5,
Montréal, Québec, H2Z 1W7;

Il est unanimement résolu que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt du courriel adressé au maire dans le cadre du traitement des dossiers d'aide financière.

CE-2016-726-DEC DÉPÔT / PROCÈS-VERBAL / COMMISSIONS

Il est unanimement résolu que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt du procès-verbal suivant :

- Procès-verbal de la commission des sports, loisirs et plein air du 4 mai 2016 ;
- Procès-verbal de la commission de la gestion et de l'entretien du territoire du 12 mai 2016 ;

CE-2016-727-DEC BRANCHEMENT PLUVIAL – URBANOVA 1, VALIDATION DE L'AVANT-PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 225-3-1

ATTENDU QU'une partie de la phase 1 d'Urbanova est desservie par des entrées de service avec une canalisation pluviale 100 Ø à une profondeur de 1,2 mètre;

ATTENDU les problèmes récurrents liés au gel observable sur cette partie du réseau;

ATTENDU QU'un concept pluvial pour le branchement des résidences visées a été spécifiquement élaboré par la Direction du génie et des projets spéciaux pour réguler la situation et est actuellement appliqué de manière informelle;

ATTENDU l'analyse détaillée et la recommandation de la Direction de l'urbanisme durable;

ATTENDU l'avant-projet de règlement numéro 225-3-1 qui vise à intégrer de manière formelle au règlement numéro 225-3, l'obligation de se conformer à ce concept pour les résidences visées;

ATTENDU la recommandation numéro GES-2016-05-12/01 de la commission de la gestion et de l'entretien du territoire concernant le branchement pluvial dans Urbanova 1 et la validation de l'avant-projet du règlement numéro 225-3-1 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission de la gestion et de l'entretien du territoire, que le comité exécutif:

APPROUVE l'avant-projet de règlement numéro 225-3-1 modifiant le règlement numéro 225-3 afin d'ajouter des dispositions particulières relatives à l'égout pluvial dans le secteur d'URBANOVA;

MANDATE la Direction de l'urbanisme durable, en collaboration avec la Direction du greffe et des affaires juridiques, à finaliser le projet de règlement numéro 225-3-1 pour son adoption à une prochaine séance du conseil municipal.

**CE-2016-728-DEC APPUI À LA CPTAQ / SABLIÈRE VILLENEUVE /
REQUALIFICATION D'UNE TERRE AGRICOLE /
7301, CHEMIN DU CURÉ-BARRETTE**

ATTENDU la demande corrigée datée du 9 mars 2016 par Ressources Environnement incluant les rapports techniques pour le compte du propriétaire Sablière Jean Villeneuve Enr. visant l'obtention d'une résolution municipale d'appui à une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole - CPTAQ;

ATTENDU QUE la demande traite le renouvellement d'une décision émise par la CPTAQ visant le réaménagement agricole avec extraction de sable sur les lots 1 889 953 et 1 889 954 ayant front sur le chemin du Curé-Barrette par l'entrepreneur Sablière Jean Villeneuve Enr;

ATTENDU les échéances de la décision émise par la CPTAQ visant ces lots sans que l'ensemble des ouvrages soit réalisé: décision numéro 363 389 échue depuis le 30 juillet 2015;

ATTENDU l'adoption le 14 mars 2016 du règlement numéro 1001-259 modifiant le règlement de zonage afin d'assurer la concordance avec le plan d'urbanisme numéro 1000 pour autoriser, selon certaines conditions, les activités d'extraction dans les aires d'affectation agricoles et agroforestières;

ATTENDU l'adoption en date du 9 mars 2016 par le Conseil de la MRC Les Moulins d'un avis préliminaire favorable de conformité au premier projet numéro 1001-259;

ATTENDU l'analyse technique présentée par la Direction de l'urbanisme durable faisant état d'une conformité prévue suivant la mise en vigueur du règlement numéro 1001-259 et la réalisation de mesures correctives pour le respect intégral des obligations municipales contenues à la réglementation d'urbanisme;

ATTENDU QUE le fondement de la demande formulée respecte la réglementation d'urbanisme avec l'adoption du règlement numéro 1001-259 et permet l'appui municipal à la demande dans le cadre d'une requête de renouvellement des autorisations auprès de la CPTAQ;

ATTENDU QUE la CPTAQ requiert l'avis municipal basé sur les dix (10) critères de l'article 62 de la LPTAA;

ATTENDU la recommandation numéro GES-2016-05-12/02 de la commission de la gestion et de l'entretien du territoire concernant l'appui municipal à la CPTAQ relativement à la requalification d'une terre agricole avec la Sablière Villeneuve sise au 7301, chemin du Curé-Barrette;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission de la gestion et de l'entretien du territoire, que le comité exécutif:

RECOMMANDE d'appuyer favorablement la demande datée du 9 mars 2016 par Ressources Environnement pour le compte du propriétaire Sablière Jean Villeneuve Enr. auprès de la Commission de la protection agricole (CPTAQ) à l'effet que soit renouvelée la demande d'autorisation à des fins autres que l'agriculture par la CPTAQ sur les parties de lots 1 889 953 et 1 889 954 en vue d'un réaménagement agricole avec extraction de sable incluant l'avis exposé à l'annexe A « avis municipal aux critères de l'article 62 LPTAA - D16-0161 », le tout sous réserve de la mise en vigueur du règlement numéro 1001-259.

CE-2016-729-REC ZONAGE / RI-MAR / RODRIGUE

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 216-05-2015, datée du 27 avril 2015, refusant la modification de zonage pour remplacer le zonage unifamilial de la zone 8969-71 en vue de l'implantation d'un projet multifamilial sur les lots 4 603 760 à 4 603 764 du cadastre du Québec (rue Rodrigue);

ATTENDU le dépôt en novembre 2015 par Construction Ri-Mar d'une demande amendée visant l'implantation d'une résidence pour aînés de 10 logements et plus;

ATTENDU les nombreuses demandes adressées par Construction Ri-Mar pour remplacer l'affectation actuelle avec un projet permettant d'optimiser et de densifier les lots 4 603 760 à 4 603 764 du cadastre du Québec (rue Rodrigue);

ATTENDU l'intérêt municipal exprimé de maintenir le zonage actuel dans l'esprit de respecter le cadre d'aménagement du projet résidentiel du Ruisseau Noir mis en œuvre depuis 2007;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif (CE-2015-232-REC) datée du 25 février 2015 suite à la recommandation de la commission de la gestion et de l'entretien du territoire (GES-2015-02-05/06) datée du 5 février 2015;

ATTENDU la recommandation numéro GES-2016-05-12/03 de la commission de la gestion et de l'entretien du territoire concernant le zonage desdits lots sur la rue Rodrigue par Construction Ri-Mar ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission de la gestion et de l'entretien du territoire, que le comité exécutif recommande au conseil municipal de :

REFUSER la demande datée du 26 novembre 2015 par Construction Ri-Mar pour remplacer le zonage unifamilial en vue de l'implantation d'une résidence pour aînés de 10 logements et plus sur les lots 4 603 760 à 4 603 764 du cadastre du Québec (rue Rodrigue) pour le motif que la requête modifie substantiellement le cadre prévu d'aménagement du projet du Ruisseau de Feu.

CE-2016-730-DEC MANDAT / GESTION DES EAUX PLUVIALES

ATTENDU la résolution CE-2013-364-REC adoptée le 27 mars 2013 laquelle décidait notamment:

- D'accepter que la responsabilité liée à la gestion des eaux pluviales soit transférée aux promoteurs pour les projets situés sur des lotissements à vocation industrielle, commerciale, institutionnelle ou résidentielle impliquant quatre (4) logements ou plus;
- Qu'un règlement municipal stipulant les exigences de la Ville quant à la gestion des eaux pluviales soit produit conformément aux exigences du MDDEFP;
- Que ledit règlement régisse les lotissements à vocation industrielle, commerciale, institutionnelle ainsi que résidentielle impliquant la construction de quatre (4) logements ou plus pour lesquels une demande de permis de construction est déposée à la Ville;
- Que le règlement oblige les propriétaires de ces lotissements à intégrer des aménagements permettant de réaliser la gestion des débits ainsi que la gestion de la qualité des eaux pluviales provenant des lotissements quelle que soit leur superficie;

- Que le projet de règlement soit présenté au MDDEFP pour approbation;
- Que la Ville de Terrebonne s'engage à faire appliquer la gestion des eaux pluviales du MDDEFP pour tous les lots, peu importe leur superficie, lorsque ceux-ci font partie d'un projet de développement global d'un (1) hectare (ha) ou plus;
- Que la Ville de Terrebonne s'engage à obliger tous les lotissements à vocation industrielle, commerciale, institutionnelle ainsi que résidentielle impliquant quatre (4) logements ou plus à se conformer aux exigences du règlement jusqu'à son adoption;
- Que le comité exécutif mandate la Direction du greffe et des affaires juridiques, en collaboration avec la Direction de l'aménagement du territoire, la Direction du génie et des projets spéciaux ainsi que la Direction générale, pour préparer un projet de règlement pour la gestion des eaux pluviales sur les terrains privés.

ATTENDU QU'aucune suite n'a été donnée à cette recommandation;

ATTENDU QUE le contexte justifiant cette résolution ainsi que les décisions sont toujours d'actualité et répondent toujours aux besoins ;

ATTENDU la recommandation numéro GES-2016-05-12/04 de la commission de la gestion et de l'entretien du territoire concernant la gestion des eaux pluviales;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission de la gestion et de l'entretien du territoire, que le comité exécutif confirme et maintienne la résolution CE-2013-364-REC.

QUE la commission de la gestion et de l'entretien du territoire soit et est mandatée afin de coordonner la préparation d'un projet de règlement pour la gestion des eaux pluviales sur les terrains privés.

CE-2016-731-DEC PAIEMENT / FACTURE / PLUIES DU 11 AOÛT 2012

ATTENDU QUE, dans le cadre des procédures judiciaires relatives aux pluies du 11 août 2012, le procureur mandaté par la Ville a dû avoir recours, entre autres, à une firme d'experts-conseils en ressources hydriques et en environnement pour l'analyse radar de cet événement pour dépôt en preuve au dossier de la cour ;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a reçu de Me Daniel Champagne, avocat, une facture s'élevant à la somme de 28 744,62 \$ représentant les coûts de cette analyse ;

ATTENDU QU'une copie de la facture ventilée de l'avocat et de la firme est jointe à la présente ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Judith Viens, responsable des affaires juridiques, archives et assistant-greffier, et de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et des affaires juridiques, que le comité exécutif autorise le paiement, pour l'analyse radar par le consultant JFSA, de la facture du 11 mai 2016 de Me Daniel Champagne, avocat, au montant de 28 744,63 \$ (toutes taxes incluses), et ce, à même le poste budgétaire 02-140-00-412 – honoraires professionnels. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2016-0263 émis par la trésorière est joint à la présente.

**CE-2016-732-DEC AUTORISATION / SIGNATURE / CONVENTION
PRÉALABLE / PHASE DE PLANIFICATION /
PROJET BOULEVARD LAURIER / FACE À
L'ARÉNA DE LA PLAINE**

ATTENDU la résolution CE-2016-458-DEC, adoptée le 13 avril 2016, laquelle approuvait le projet de convention préalable à la réalisation de travaux municipaux à intervenir entre un promoteur et la Ville de Terrebonne;

ATTENDU la convention préalable suivante pour la phase de planification du projet sur le boulevard Laurier (en face de l'aréna de La Plaine) signée par le promoteur 2632-3345 Québec inc. (Paolo Mori) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Judith Viens, responsable des affaires juridiques, archives et assistant-greffier et de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et des affaires juridiques, que le comité exécutif autorise le président du comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne la convention préalable ci-haut mentionnée.

**CE-2016-733-DEC ADOPTION DE LA LISTE / COMPTES À PAYER /
FONDS DES IMMOBILISATIONS**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Lison Lefebvre, trésorière, d'accepter :

- la liste des chèques émis du fonds des immobilisations au montant de 282 016,65\$ préparée le 26 mai 2016.

**CE-2016-734-DEC MANDAT / PROCUREURS / DEMANDE DE
POURVOI EN CONTRÔLE JUDICIAIRE /
FRATERNITÉ DES POLICIERS ET POLICIÈRES DE
TERREBONNE INC. / PJ-2016-27**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a été mise en cause dans une demande de pourvoi en contrôle judiciaire le 12 mai 2016 à l'encontre d'une sentence rendue par l'arbitre, Me Nathalie Faucher, le 14 avril 2016 en faveur de la Ville dans le cadre d'un grief de la Fraternité des policiers et policières de Terrebonne inc. c. Ville de Terrebonne ;

ATTENDU QUE le grief a été rejeté au motif que l'employeur « n'a jamais été saisi d'une demande de congé de maternité » et que l'employée a été indemnisée « selon ce qui est prévu à l'article 40 (congé parental) de la convention collective » ;

ATTENDU QU'il y a lieu de mandater nos procureurs afin de représenter la Ville dans cette affaire devant la Cour supérieure ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, que le comité exécutif mandate la firme Deveau Avocats, afin de représenter la Ville dans cette affaire devant la Cour supérieure (dossier numéro : 700-17-013211-163).

CE-2016-735-DEC PÉRIODE DE PROBATION / CHARGÉ DE PROJETS / SERVICE DE LA VOIRIE / DIRECTION DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE

ATTENDU QUE le comité exécutif entérinait, le 24 septembre 2014, la nomination de M. Martin Michaud à titre de chargé de projets à la Direction de l'entretien du territoire, et ce, en date du 6 octobre 2014 ;

ATTENDU QUE la période de probation de Monsieur Michaud se terminera le 2 juin 2016 et qu'il a su démontrer depuis sa nomination qu'il est pleinement en mesure de répondre aux exigences de son poste, tel que le confirme l'évaluation formelle de son rendement ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que M. Martin Michaud soit et est confirmé à titre de chargé de projets à la Direction de l'entretien du territoire.

CE-2016-736-DEC PÉRIODE DE PROBATION / COORDONNATEUR / SERVICE DE L'ATELIER MÉCANIQUE / DIRECTION DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE

ATTENDU QUE le comité exécutif entérinait, le 13 janvier 2015, la nomination de M. Alain Vermette à titre de coordonnateur, atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire, et ce, en date du 1er février 2016 ;

ATTENDU QUE la période d'essai de M. Vermette se terminera le 8 juin 2016 et qu'il a su démontrer depuis sa nomination qu'il est pleinement en mesure de répondre aux exigences de son poste, tel que le confirme l'évaluation formelle de son rendement ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que M. Alain Vermette soit et est confirmé à titre de coordonnateur, atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire.

CE-2016-737-DEC EMBAUCHE / COORDONNATEUR / GESTION DE PLATEAUX ET D'ÉQUIPEMENTS / POSTE RÉGULIER À TEMPS PLEIN / SERVICE, ADMINISTRATION ET LOGISTIQUE / DIRECTION DU LOISIR ET VIE COMMUNAUTAIRE

ATTENDU QUE le conseil municipal adoptait le 14 mars 2016 une résolution portant le numéro 134-03-2016 confirmant la création du poste de coordonnateur, gestion de plateaux et d'équipements à la Direction du loisir et vie communautaire ;

ATTENDU l'affichage de ce poste et la rencontre de huit (8) candidats en entrevue par le comité de sélection formé par Mme Chantal Dorion, chef de service, administration et logistique, M. Stéphan Turcotte, Directeur du loisir et vie communautaire et de Mme Audrey Fortin, conseillère en ressources humaines.

ATTENDU QUE le comité vous recommande l'embauche de M. Jonathan Savard à titre de coordonnateur – gestion de plateaux et d'équipements.

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Stéphan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que M. Jonathan Savard soit et est confirmé à titre de coordonnateur, gestion de plateaux et d'équipements à la Direction du loisir et de la vie communautaire à compter du samedi, 25 juin 2016, selon les conditions de travail du personnel-cadre. Le salaire de M. Savard est fixé au 2^e échelon de la classe 2.

CE-2016-738-DEC NOMINATION / AGENT COMPTABLE / POSTE RÉGULIER À TEMPS PLEIN / DIRECTION DE L'ADMINISTRATION ET FINANCES

ATTENDU l'affichage du poste d'agent comptable à la Direction de l'administration et finances;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, de nommer M. François Legris au poste d'agent comptable à la Direction de l'administration et finances, selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols blancs. M. Legris est affecté au poste de la nouvelle fonction le 2 juin 2016.

CE-2016-739-REC SOUMISSION / NETTOYAGE DES ÉGOUTS SANITAIRES, PLUVIAUX ET COMBINÉS AVEC CAMION RÉCUREUR / CONTRAT D'UN AN AVEC TROIS OPTIONS DE RENOUVELLEMENT / SA16-9040

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour le nettoyage des égouts sanitaires, pluviaux et combinés avec camion récurer pour un contrat d'un an avec trois (3) options de renouvellement (SA16-9040);

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue, le 20 avril 2016;

ATTENDU QUE cinq (5) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 10 mai 2016 à 11 h 01, à savoir :

Nom	Montant
Qualinet environnement inc.	101 864,40\$
Beauregard fosses septiques ltée	105 369,99\$
ABC environnement inc.	120 240,86\$
Envirovac 2020 (9299-2734 Québec inc.)	127 449,79\$
Veolia Es Canada Services industriels inc.	238 199,46\$

ATTENDU l'estimation du prix de ce contrat, datée du 28 janvier 2016, préparée par M. Philippe Taillefer, contremaître au service de l'environnement et de l'hygiène du milieu, au montant de 112 221,35\$ plus les taxes applicables ;

ATTENDU la vérification juridique en date du 30 mai 2016 ;

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur Qualinet Environnement inc. n'apparaît pas à la liste du Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme Qualinet Environnement inc.;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le comité exécutif recommande au conseil l'acceptation de la soumission de la firme **QUALINET ENVIRONNEMENT INC.** pour le nettoyage des égouts pluviaux et combinés avec camion récurer – contrat d'un an avec trois (3) options de renouvellement, pour un montant de 88 597,00\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2016-0262 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2016-740-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
REEMPLACEMENT ET AJOUT DE VÉHICULES
LÉGERS / NOUVELLES INITIATIVES**

ATTENDU l'adoption des fiches de nouvelles initiatives #34 et 42 pour le remplacement des véhicules légers pour l'année 2016;

ATTENDU QUE la Direction de l'entretien du territoire doit procéder à l'acquisition des véhicules suivants : un véhicule utilitaire sport (ajout – entretien du territoire), une automobile compacte (remplacement – entretien du territoire) et une automobile berline (remplacement à la police);

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder par appel d'offres public pour le remplacement et l'ajout des véhicules ci-haut décrits;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour **« l'acquisition des véhicules suivants : un véhicule utilitaire sport (ajout – entretien du territoire), une automobile compacte (remplacement – entretien du territoire) et une automobile berline (remplacement à la police) »**.

**CE-2016-741-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
ENTRETIEN PRÉVENTIF, RÉPARATION ET
INSPECTION DES RÉSEAUX D'AVERTISSEURS
D'INCENDIE / CONTRAT D'UN AN AVEC QUATRE
OPTIONS DE RENOUELEMENT**

ATTENDU QUE la Ville est requise de faire inspecter, entretenir et réparer ses réseaux d'avertisseurs incendie;

ATTENDU QUE la soumission SA13-9053 arrive à échéance le 3 septembre prochain et qu'il y a lieu de relancer une nouvelle soumission;

ATTENDU QU'il est souhaitable de demander une soumission d'un an avec possibilité de reconduction pour quatre années supplémentaires;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour **« l'entretien préventif, la réparation et l'inspection des réseaux d'avertisseurs incendie - contrat d'un (1) an avec quatre (4) options de renouvellement »**. La dépense sera imputée au budget d'opération du service Support technique et immeuble.

**CE-2016-742-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE PAVAGE /
BOULEVARD LAURIER ET DIVERSES RUES /
PROGRAMME TECQ III / R. 599 / G-2016-005-01**

ATTENDU le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ III) concernant le transfert de la taxe d'accise aux municipalités du Québec;

ATTENDU la résolution CE-2016-86-DEC du comité exécutif mandatant la firme Cima+ à soumettre le nouveau plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

ATTENDU QUE les travaux de remplacement de pavage concernant le boulevard Laurier et les rues Villeneuve, des Primevères, des Perdrix, des Pélicans, Plaza, Antonio, Figaro, Florence, Angelo, Marco, des Furets, Marie-Josée, Johanne, Alain, d'Arbois, Wilfrid, du Bois-de-Boulogne et Bergeron, durant la saison 2016 et dans le cadre du programme TECQ III, sont prévus être imputés au règlement d'emprunt 599, le tout conditionnel à l'approbation du règlement par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

ATTENDU QUE la firme Cerneau Experts-conseils a obtenu le mandat d'honoraires professionnels pour la réalisation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux selon la résolution 177-04-2016 du conseil municipal, et ce, conditionnellement à l'approbation du règlement par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le comité exécutif autorise la Direction du génie et projets spéciaux à procéder à un appel d'offres public pour « ***la réalisation des travaux de remplacement de pavage concernant le boulevard Laurier et les rues Villeneuve, des Primevères, des Perdrix, des Pélicans, Plaza, Antonio, Figaro, Florence, Angelo, Marco, des Furets, Marie-Josée, Johanne, Alain, d'Arbois, Wilfrid, du Bois-de-Boulogne et Bergeron*** » (référence : règlement d'emprunt 599 à venir).

**CE-2016-743-DEC AVIS D'ENTRAVE / TRAVAUX DE CONSTRUCTION /
PONT ET TRAVERSES / COURS D'EAU / AVENUE
URBANOVA / R. 487 ET 596**

ATTENDU QUE la réalisation du projet de construction d'un pont et de traverses de cours d'eau sur l'avenue Urbanova se réalisera durant l'été 2016 et s'échelonnera jusqu'à l'été 2017;

ATTENDU QUE le projet comprend :

- La construction des approches du pont;
- Le prolongement du réseau d'égout pluvial;
- L'installation du réseau d'éclairage routier;
- Les travaux de pavage (de la chaussée et de la piste cyclable);
- La construction de bordures en béton et de terre-pleins.

ATTENDU QUE certains travaux requièrent une fermeture complète à la circulation routière sur l'avenue Urbanova, entre l'avenue Pierre-Dansereau et le boulevard de la Pinière;

ATTENDU le dépôt du rapport de la firme Stantec, daté du 11 mai 2016, ayant pour objet « *Échéancier des travaux et scénario de maintien de circulation durant les travaux de construction du pont sur l'avenue Urbanova* » dans lequel est présenté des scénarios de maintien à la circulation lors de la réalisation des travaux, à savoir;

Scénario 1

- Fermeture complète à la circulation, d'une durée approximative de trois semaines;

Scénario 2

- Fermeture complète à la circulation, d'une durée approximative d'une journée.

ATTENDU QUE le scénario 1 (fermeture complète à la circulation, d'une durée approximative de trois semaines) permettrait d'ouvrir le pont dès l'hiver 2016 et minimiserait l'impact sur les coûts de construction;

ATTENDU QUE le scénario 2 (fermeture complète à la circulation, d'une durée approximative d'une journée) permettrait d'ouvrir le pont à la circulation qu'à la fin des travaux de l'été 2017 et obligerait la Ville à maintenir en opération la voie de contournement temporaire durant l'hiver. Ce qui a comme incidence d'augmenter les coûts liés au maintien à la circulation;

ATTENDU QUE la Ville pourrait établir une entente avec la compagnie METRO QUÉBEC IMMOBILIER INC. pour permettre un chemin de détour via l'ancienne 20^e avenue qui est désormais fermée en raison de la vente du terrain pour un éventuel développement industriel sur l'avenue Théodore-Viau ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le comité exécutif permette une entrave à la circulation sur l'avenue Urbanova, entre l'avenue Pierre-Dansereau et le boulevard de la Pinière, pour une durée approximative de trois semaines (scénario 1);

Que le service du développement économique à la Direction de l'urbanisme durable soit autorisé à établir une entente avec le propriétaire du lot numéro 5 160 449 du cadastre du Québec, soit la compagnie METRO QUÉBEC IMMOBILIER INC., pour permettre un chemin de détour à la circulation via l'ancienne 20^e avenue;

Que la Direction des communications soit mandatée à établir un plan de communication pour informer de l'entrave, soit :

- La Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles;
- Les résidents du secteur Terrebonne Ouest;
- Les constructeurs de la phase 1 d'Urbanova ainsi que les nouveaux propriétaires de ce développement.

**CE-2016-744-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE PAVAGE /
CHEMIN SAINT-CHARLES ET RUE JACQUES /
PROGRAMME TECQ III / R. 599**

ATTENDU le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ III) concernant le transfert de la taxe d'accise aux municipalités du Québec;

ATTENDU la résolution CE-2016-086-DEC du comité exécutif mandatant la firme Cima+ à soumettre le nouveau plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

ATTENDU QUE les travaux de remplacement de pavage concernant le chemin Saint-Charles et la rue Jacques, durant la saison 2016 et dans le cadre du programme TECQ III, sont prévus être imputés au règlement d'emprunt 599, le tout conditionnel à l'approbation du règlement par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

ATTENDU QUE la firme Comeau experts-conseils a obtenu le mandat d'honoraires professionnels pour la réalisation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux selon la résolution 177-04-2016 du conseil municipal, le tout conditionnel à l'approbation du règlement par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le comité exécutif autorise la Direction du génie et projets spéciaux à procéder à un appel d'offres public pour la « ***réalisation des travaux de remplacement de pavage concernant le chemin Saint-Charles et la rue Jacques*** », le tout conditionnel à l'approbation du règlement par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

CE-2016-745-DEC ACQUISITION / LOT 1 945 616 DU CADASTRE DU QUÉBEC / MADAME ANITA HERVIEUX

ATTENDU QUE la propriétaire du lot 1 945 616 du cadastre du Québec désire vendre son immeuble à la Ville de Terrebonne;

ATTENDU QUE ce lot d'une superficie de 703 mètres carrés se situe en bordure de la rivière des Mille-Îles, voisin à deux lots appartenant déjà à la Ville de Terrebonne;

ATTENDU la promesse de vente signée le 24 mai 2016 au montant de 5 260 \$;

ATTENDU que la valeur au rôle foncier est supérieure au prix demandé par la requérante et que l'acquisition se fera à même les revenus reportés parcs et terrains de jeux;

ATTENDU QUE les coûts estimés attribuables à l'évaluation environnementale phase 1 s'élèvent au montant de 1 500 \$ et que ceux de la phase 2 s'élèvent à 3 475 \$ excluant les taxes, selon l'offre de service d'EnviroServices;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Larue, directeur de l'urbanisme durable, que le comité exécutif accepte la promesse de vente de Madame Anita Hervieux pour un montant de 5 260 \$, du lot 1 945 616 du cadastre du Québec, d'une superficie de 703 mètres carrés.

QUE les modalités d'acquisition soient conditionnelles au rapport de l'étude de caractérisation des sols phases 1 et 2.

QUE tous les frais relatifs à la transaction et les honoraires professionnels pour la rédaction et la publication de l'acte soient à la charge de la Ville de Terrebonne.

QUE l'acquisition du lot 1 945 616 du cadastre du Québec au montant de 5 260 \$ ainsi que l'étude de caractérisation des sols phase 1 et phase 2 (le cas échéant) au montant de 1 500 \$ pour la phase 1 et de 3 475 \$ pour la phase 2 soient pris à même le code budgétaire 05-169-00-005.

QUE le président ou le vice-président du comité exécutif et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'acte de transfert de propriété devant Me Robert Gravel, notaire ainsi que tous les documents y afférents.

**CE-2016-746-DEC CONTRAT / 1^{er} RENOUELEMENT / AUTOBUS
ÉTÉ 2016 / CAMPS DE JOUR / SA15-6008**

ATTENDU QUE le comité exécutif acceptait, par la résolution CE-2015-665-DEC, la soumission de la société Groupe le Mistral inc. (Autobus Yves Séguin) pour le transport des sorties dans le cadre du programme estival Les Fripouilles (SA15-6008) ;

ATTENDU QUE la soumission SA15-6008 pour le transport par autobus est arrivée à échéance à la fin de l'été 2016 et que la Ville de Terrebonne est satisfaite de la prestation du fournisseur ;

ATTENDU QUE l'article 11 du cahier des charges spécifiques permet de se prévaloir de la clause de renouvellement pour deux (2) années supplémentaires, et ce, selon la nouvelle liste de prix approuvée par la Direction du loisir et de la vie communautaire, pour les sorties de 2016 (aucune majoration des prix pour l'année 2016) ;

ATTENDU la vérification juridique en date du 25 mai 2016 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le comité exécutif accepte le renouvellement du contrat pour le transport des sorties dans le cadre du programme estival Les Fripouilles avec la société Groupe le Mistral inc. (Autobus Yves Séguin), et ce, pour la période estivale 2016, le tout pour une somme de 23 430\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2016-0229 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2016-747-DEC SOUMISSION / RÉAMÉNAGEMENT DES AIRES DE
CIRCULATION AU PARC SAINT-SACREMENT**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour des travaux de réaménagement des aires de circulation au parc Saint-Sacrement (SA16-6012) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 27 avril 2016 ;

ATTENDU QUE neuf (9) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 17 mai 2016 à 11 h 08, à savoir :

H2L Excavation inc.	56 137,41\$
Paysagiste Promovert inc.	71 301,75\$
Les Entreprises Daniel Robert inc.	75 574,22\$
Construction Anor (1992) inc.	84 851,55\$
Lavallée et frères (1959) inc.	87 000,00\$
Les Entreprises V.G. inc.	87 111,95\$
Terrassement Baril	98 426,90\$
Entrepreneur Bucaro inc.	102 258,77\$
Aménagement de Sousa-4042077	106 803,96\$

ATTENDU QUE la soumission de la société H2L Excavation inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 19 mai 2016 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU la vérification juridique en date du 30 mai 2016 ;

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur H2L Excavation inc. n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 1^{er} juin 2016 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stéphan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'accepter la soumission de la société **H2L EXCAVATION INC.**, datée du 11 mai 2016, pour des travaux de réaménagement des aires de circulation au parc Saint-Sacrement, le tout pour un montant de 48 825,75\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 536. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2016-0254 émis par la trésorière est joint à la présente.

**CE-2016-748-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
CONSTRUCTION DU TERRAIN DE SOCCER
ÉCLAIRÉ À REVÊTEMENT SYNTHÉTIQUE / PARC
ANDRÉ-GUÉRARD**

ATTENDU QUE le comité exécutif mandatait, en vertu de sa résolution numéro CE-2016-447-REC, la firme Carneau experts-conseils pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance pour la construction d'un terrain de soccer éclairé à revêtement synthétique au parc André-Guérard dans le cadre du programme des parcs 2016 (règlement 652) ;

ATTENDU QUE les plans et devis sont maintenant complétés. Il y aura donc lieu de faire paraître, dans un journal local et sur le système électronique d'appel d'offres SE@O, un appel d'offres public pour la construction d'un terrain de soccer éclairé à revêtement synthétique au parc André-Guérard ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stéphan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le comité exécutif autorise la Direction du loisir et de la vie communautaire et la Direction de l'administration et des finances à faire paraître, dans un journal local et sur le système électronique d'appel d'offres SE@O, un appel d'offres public pour la « **construction d'un terrain de soccer éclairé à revêtement synthétique au parc André-Guérard** ».

**CE-2016-749-REC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
ACHAT DE MOQUETTE / TERRAIN DE SOCCER /
PARC ANDRÉ-GUÉRARD**

ATTENDU QUE le comité exécutif a mandaté la firme Stantec pour la confection d'une nouvelle grille de pointage et pour la sélection et l'acquisition de la moquette en vertu de la résolution CE-2016-411-DEC (réf: règlement 652) ;

ATTENDU QUE l'ensemble des plans et devis pour la construction est terminé. Il y a donc lieu de faire paraître dans un journal local et sur le système électronique d'appel d'offres SE@O un appel d'offres public pour l'acquisition de la moquette pour le terrain de soccer du parc André-Guérard ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stéphan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le comité exécutif autorise la Direction du loisir et de la vie communautaire et la Direction de l'administration et des finances à faire paraître, dans un journal local et sur le système électronique d'appel d'offres SE@O, un appel d'offres public pour « ***l'acquisition de la moquette pour le terrain de soccer du parc André-Guérard*** ».

Que le comité exécutif recommande au conseil de nommer les personnes mentionnées ci-dessous sur le comité de sélection pour l'analyse des soumissions, selon l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes*, dans le cadre du système de pondération et d'évaluation des offres prévu à la Loi, le tout relativement à l'appel d'offres mentionné à la présente :

- Me Judith Viens, assistant-greffier, responsable des affaires juridiques et des archives ou Me Denis Bouffard, directeur du greffe et des affaires juridiques ;
- M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire ou de M. Alain de Guise, chef de service des parcs et espaces verts ;
- M. Stéphan Turcotte, directeur ou M. Bernard Boisvert, directeur adjoint à la Direction du loisir et vie communautaire ;
- M. André Arata, architecte-paysagiste de la firme Stantec.

Que la grille d'évaluation soit établie selon les critères suivants :

1. EXPÉRIENCE DU MANUFACTURIER	
1.a) Réalisation de projets similaires au Canada avec panneau résilient	
+ de 10	15
5 à 10	7
Moins de 5	3
Sous-total 1a)	15
1.b) Nombre de réalisation FIFA 1 Star ou 2 Star dans le monde avec panneau résilient	
+ de 10	10
5 à 10	8
Moins de 5	6
Aucun	0
Sous-total 1b)	5
TOTAL DE L'ITEM 1	25
2. EXPÉRIENCE DU FOURNISSEUR INSTALLATEUR	
2.a) Réalisation de projets similaires au Canada avec panneau résilient	
+ de 10	10
5 à 10	8
Moins de 5	5
Sous-total 2 a)	10
2.b) Années d'expérience du chargé de projet	
+ de 15 ans	20
12 à 15 ans	18
10 à 12 ans	16
5 à 10 ans	14
2 à 5 ans	12
Moins de 2	10
Sous-total 2.b)	20
TOTAL DE L'ITEM 2	30
3. QUALITÉ	
3. Qualité du produit	
3.a) Système testé FIFA à 20 200 cycles Lipsort ayant un Gmax entre 130 Gmax et 140 Gmax	5
3.b) Diversité de la fibre composante mixte	1
Arrachement de la fibre entre 30 N et 45 N	2
Arrachement de la fibre 46 N +	6
3. c) Système proposé testé FIFA 1 Star à 30200 cycles et + Lisport	10
Système proposé testé FIFA 1 Star à de 20200 cycles Lisport	5
TOTAL DE L'ITEM 3	28
4. QUALITÉ DU SERVICE	
Garantie et suivi après installation (service offert)	10
Délai d'approvisionnement	7
TOTAL DE L'ITEM 4	17
5. POINTAGE FINAL	100

**CE-2016-750-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
AMÉNAGEMENT DES AIRES DE JEUX DES
PARCS DE LA GROTTÉ, CHARLES-BRUNEAU, DU
GOUFFRE, SAINT-DENIS ET DES ABRIS DE
JOUEURS ET DES ARRÊTS-BALLES DE
CERTAINS TERRAINS DE BALLE**

ATTENDU QUE le comité exécutif, en vertu de sa résolution CE-2016-413-REC, a mandaté la firme Équiluqs Inc. pour la préparation des plans et devis ainsi que pour la surveillance des travaux pour l'aménagement des aires de jeux des parcs de la Grotte, Charles-Bruneau, du Gouffre, Saint-Denis et des abris de joueurs et des arrêts-balles de certains terrains de balle dans le cadre du programme des parcs 2016 (règlement 652) ;

ATTENDU QUE les plans et devis sont maintenant complétés. Il y aura donc lieu de faire paraître, dans un journal local et sur le système électronique d'appel d'offres SE@O, un appel d'offres public pour l'aménagement des aires de jeux des parcs de la Grotte, Charles-Bruneau, du Gouffre, Saint-Denis et des abris de joueurs et des arrêts-balles de certains terrains de balle ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stéphan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le comité exécutif autorise la Direction du loisir et de la vie communautaire et la Direction de l'administration et des finances à faire paraître, dans un journal local et sur le système électronique d'appel d'offres SE@O, un appel d'offres public pour « *l'aménagement des aires de jeux des parcs de la Grotte, Charles-Bruneau, du Gouffre, Saint-Denis et des abris de joueurs et des arrêts-balles de certains terrains de balle.* »

**CE-2016-751-REC RENOUELEMENT / ENTENTE DE
DÉVELOPPEMENT CULTUREL / MINISTÈRE DE
LA CULTURE ET COMMUNICATION DU QUÉBEC**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne, s'étant dotée d'une politique culturelle, est admissible au programme d'aide aux initiatives de partenariat, volet Entente de développement culturel, du Ministère de la Culture et des Communications du Québec ;

ATTENDU QU'une Entente de développement culturel a été conclue en 2015 pour la réalisation de projets s'échelonnant sur une période d'un an, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, mettant en œuvre des actions structurantes, novatrices, non récurrentes et limitées dans le temps en matière de développement culturel ;

ATTENDU QUE cette entente prendra fin le 31 décembre 2016 et, dans le but de la renouveler, la Ville doit acheminer auprès de la direction concernée du Ministère une résolution d'intention à établir la base de négociation de la nouvelle entente de partenariat, d'affectation d'un montant de base de 50,000\$ (même montant que pour 2016) pour l'année 2017 et désigner un interlocuteur mandataire de la part du conseil municipal ;

ATTENDU QU'une entente peut être conclue pour une durée d'un an et la contribution financière accordée par le Ministère ne peut excéder 50% du cumul des participations financières de la Ville ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stéphan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le comité exécutif recommande au conseil municipal d'acheminer auprès du Ministère de la Culture et des Communications du Québec une résolution signifiant sa volonté de renouveler l'entente de développement culturel en cours et, qu'à son terme, au 31 décembre 2016, pour la prochaine année 2017, d'y affecter un montant de 50,000\$ et, autoriser M. Stéphan Turcotte, Directeur du loisir et de la vie communautaire, à négocier et à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente ainsi que tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet au renouvellement de l'entente.

**CE-2016-752-DEC PROJET D'ORCHESTRE DE CHAMBRE DE
TERREBONNE / MANDAT À LA COMMISSION DE
LA CULTURE, DU PATRIMOINE ET DU
TOURISME**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a rencontré en mars dernier les membres du conseil d'administration de l'Orchestre de chambre de Terrebonne, organisme nouvellement créé ;

ATTENDU la présentation de leur projet et de leur demande de soutien financier (voir document ci-joint) ;

ATTENDU QU'un orchestre de chambre se compose d'approximativement 30 musiciens professionnels et que l'organisme souhaite un soutien financier de 60 000\$ pour ses deux premières années d'opération et que par la suite l'organisme pourrait poursuivre ses activités avec une subvention annuelle récurrente de 20 000\$;

ATTENDU QUE l'organisme souhaite également un soutien technique et promotionnel ;

ATTENDU QU'il s'agit d'un projet d'envergure qui n'a pas d'équivalent actuellement dans les autres grandes villes du Québec qui comptent plutôt sur des orchestres symphoniques (beaucoup plus de musiciens) ;

ATTENDU QUE suivant l'ampleur du projet et des ressources requises pour permettre sa réalisation, il y a lieu de le soumettre à la Commission de la culture, du patrimoine et du tourisme pour analyse et recommandation ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stéphan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le comité exécutif mandate la Commission de la culture, du patrimoine et du tourisme afin que cette dernière prenne connaissance du projet et rencontre s'il y a lieu les représentants de l'organisme.

**CE-2016-753-DEC TERREBONNE EN ARTS 2016 / ASSOCIATION
DES ARTISTES EN ARTS VISUELS DE
TERREBONNE / 17 AU 19 JUIN 2016**

ATTENDU l'événement Terrebonne en Arts, lequel regroupe l'exposition Ardoise au Moulin Neuf de l'Île-des-Moulins, une programmation de spectacles présentés par des organismes et artistes locaux et le symposium de l'AAAVT qui se tiendra à l'Île-des-Moulins du 17 au 19 juin 2016 ;

ATTENDU QUE, dans le cadre de l'événement, l'Association des Artistes en Arts Visuels de Terrebonne (AAAVT) organisera pour la 6^e année consécutive une grande exposition dans l'Île-des-Moulins où plus de 70 artistes seront présents pour y exposer leurs œuvres ;

ATTENDU QUE l'organisme le Club de photo Terrebonne organisera une exposition du travail de ses membres et l'installation artistique « Le Labyrinthe Recyclé » des artistes terrebonniens Stéphanie Lagueux et Jonathan L'Écuyer sera aménagée sur le site jusqu'au 3 septembre ;

ATTENDU QUE des spectacles se dérouleront également sur une scène Stageline SL100 selon l'horaire suivant :

Vendredi 17 juin 2016 :	19 h 45 :	Silimbo
Samedi 18 juin 2016 :	13 h :	Julie Levac
	15 h :	Music-0-Choeur
Dimanche 19 juin 2016 :	11 h :	Éclipse le groupe vocal
	13 h :	Sultanosto
	15 h :	Orchestre à Vents de Terrebonne

ATTENDU QUE l'événement débutera par un vernissage officiel vendredi le 17 juin entre 19 h et 21 h. L'événement sera ouvert au public de 10 h à 17 h le samedi et le dimanche ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stéphan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le comité exécutif autorise la tenue de cette activité et décrète ce qui suit:

1) Produits comestibles et boissons alcoolisées

La vente et le service de boissons alcoolisées et de produits comestibles sur le site de l'Île-des-Moulins sont autorisés exclusivement par le comité organisateur (AAAVT), et ce, dans des contenants de plastique recyclable. À cette fin, le comité organisateur devra se procurer un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux. De plus, le responsable de l'organisation ou son représentant devra cheminer à la Direction du loisir et de la vie communautaire dans les cinq (5) jours précédant l'événement une copie du permis d'alcool émis par la Régie.

2) Musique et animation familiale

La transmission de musique par appareil sonore ou autre de même que de l'animation sont autorisés pour la tenue de l'événement.

3) Affichage

La mise en place de banderoles et d'affiches sur le site et en périphérie du lieu de cette activité est permise. Elles doivent être enlevées dès la fin de cet événement.

4) Branchement électrique

Le raccordement à des prises électriques est autorisé sur le site identifié ci-dessus.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur, des dispositions de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

**CE-2016-754-DEC SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER / MARCHE
« LE RELAIS POUR LA VIE » / 10 AU 11 JUIN 2016**

ATTENDU QUE la Société canadienne du cancer tiendra pour une septième année à Terrebonne l'activité de marche « Le relais pour la vie ». Il s'agit d'une marche de nuit qui a pour but de sensibiliser la population à cette maladie ;

ATTENDU QUE le tout se déroulera dans l'île-des-Moulins, entre 19 h et 7 h dans la nuit du 10 au 11 juin 2016. L'activité aura lieu même en cas de mauvaise température ;

ATTENDU QUE la marche permettra aux gens de fraterniser et d'échanger sur le sujet et de se retrouver dans une ambiance de fête. Le comité organisateur estime la présence de 1500 participants sans compter les visiteurs ;

ATTENDU QUE des tentes seront installées dans le parc afin que les participants puissent se reposer. Une scène sera également aménagée sous un chapiteau et servira à faire de l'animation pour encourager les marcheurs tout au long de cette nuitée. Des luminaires seront placés le long des sentiers en mémoire d'êtres chers qui ont perdu leur vie au combat ;

ATTENDU QUE la SODECT est informée de toutes les modalités de cette activité ;

ATTENDU QU'afin de minimiser les impacts de cet événement pour les riverains de l'île, il n'y aura aucun groupe musical pouvant jouer « fortement » après 23 h. On retrouvera à la programmation de la guitare sèche et des chanteurs avec une bande sonore, le tout en sourdine ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stéphan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le comité exécutif autorise la tenue de cette activité et décrète ce qui suit:

1) Musique

La transmission de musique par haut-parleur est autorisée sur le site jusqu'à 23 h. Par la suite, seule une musique d'ambiance ou une animation de faible intensité sera tolérée.

2) Stationnement

Une tolérance de stationnement est accordée aux abords du site d'activité identifié ci-dessus.

3) Produits comestibles

La vente ou le service de produits comestibles est autorisé exclusivement par le comité organisateur, et ce, dans des contenants de plastique recyclable. Seuls les représentants du comité organisateur sont autorisés à faire le transport de produits comestibles sur le site.

4) Circulation avec des véhicules motorisés

Le comité organisateur est autorisé à utiliser des voiturettes de golf sur le site d'activité.

QUE la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur, des dispositions de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

CE-2016-755-DEC DEMANDES DE FERMETURES DE RUES / FÊTES DE VOISINS

ATTENDU QUE tel que prévu à la Politique de fermeture de rue et d'utilisation de chemins publics, de même qu'au Programme de fêtes de voisins, la Direction du loisir et de la vie communautaire a reçu cinq demandes pour la fermeture temporaire des rues suivantes afin de réaliser des Fêtes de voisins:

- Gérin-Lajoie, le dimanche le 5 juin de 10 h 30 à 16 h 30
 - Monsieur Jean-Michel Séguin
- François, le samedi 11 juin de 10 h 00 à 16 h 00
 - Monsieur Jean-François Morin
- Sologne, le samedi 16 juillet de 10 h 00 à 22 h 00
 - Madame Annie-Claude Vaillancourt
- Des Harfangs, le samedi 13 août de 12 h 00 à 23 h 00
 - Monsieur François Villeneuve
- Jean, le samedi 13 août de 13 h 00 à 22 h 00
 - Madame Sophie Chalifoux

ATTENDU QUE, tel qu'exigé dans le Programme, les responsables des fêtes ont obtenu les signatures de l'ensemble des propriétaires touchés par les fermetures des rues. De plus, la Direction de la police a déjà autorisé les différentes fermetures en signant les formulaires d'autorisation prévus à cette fin ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stéphan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le comité exécutif autorise la tenue de cette activité et décrète ce qui suit:

1) Matériel

Le prêt de matériel est autorisé tel que prévu au programme.

2) Musique

La transmission de musique par haut-parleur est autorisée pour la durée de l'activité.

3) Stationnement

Une tolérance de stationnement est accordée aux abords des sites d'activités identifiées ci-dessus.

4) Banderoles

La mise en place de banderoles est permise. Elles doivent être enlevées dès la fin de l'événement.

5) Produits comestibles et boissons alcoolisées

La vente ou le service de produits comestibles et de boissons alcoolisées est autorisé, et ce, dans des contenants de plastique recyclable. À cette fin, les responsables des fêtes doivent se procurer un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec. De plus, les responsables devront remettre à la direction du loisir et de la vie communautaire dans les cinq (5) jours précédant l'événement une copie du permis émis par la Régie.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur, de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

CE-2016-756-REC

**CONTRAT DE SOUTIEN TECHNIQUE / LOGICIELS
DE GESTION DE LA PAIE ET DES RESSOURCES
HUMAINES**

ATTENDU QUE le contrat de soutien technique vise à obtenir le support et le soutien technique sur le logiciel de gestion de la paie et des ressources humaines ainsi que les mises à jour et les corrections apportées par le producteur du logiciel ;

ATTENDU QUE seul le producteur du logiciel peut offrir ce service, car il est propriétaire et créateur des logiciels (codes sources) et peut donc en assumer le service ;

ATTENDU la vérification juridique en date du 20 mai 2016 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Guy Renaud, directeur des technologies de l'information, que le comité exécutif recommande au conseil d'accepter l'offre déposée par la firme Coba pour un montant de 40 000\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2016-0251 émis par la trésorière est joint à la présente.

Que le comité exécutif recommande également au conseil d'autoriser le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le contrat pour une durée de trois (3) ans, soit pour les années 2016, 2017 et 2018, bénéficiant du même montant pour les trois (3) années, pour un montant total de 120 000\$ (taxes en sus).

CE-2016-757-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 17 h 30.

Président

Secrétaire